

FORMULAIRE GÉNÉRAL DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

14-15 SEPTEMBRE 2024 : 50 ANS DU CLUB VOL LIBRE GENEVE ET SALÈVE HIKE & FLY

Par la présente, je soussigné.e déclare assumer tous les risques liés à ma participation aux 50 ans du Club Vol Libre Genève (CVLG) et / ou à la compétition Salève Hike & Fly (chacun une « Activité ») organisés respectivement par le **Club Vol Libre Genève (CVLG)** et **Alpsfreeride** (les « Organisateur »). Ces risques incluent, sans s'y limiter, ceux pouvant résulter de la négligence des Organisateur, ainsi que de l'utilisation d'équipements ou biens dangereux ou défectueux sous le contrôle des Organisateur.

Je m'engage à respecter les règles de l'Activité à laquelle je suis inscrit, lesquelles peuvent évoluer jusqu'au départ de l'Activité. Je confirme que je suis couvert par une assurance responsabilité civile (RC) pour mes pratiques sportives et que je suis assuré pour les accidents de sport.

Conscient des risques inhérents à l'Activité, y compris ceux liés à la montagne et aux conditions météorologiques, je décide seul et de mon plein gré de participer et de décoller ou non. Je certifie être en bonne forme physique, suffisamment préparé et formé pour cette Activité, et qu'aucun professionnel qualifié ne m'a déconseillé de participer. Je n'ai aucun problème de santé m'empêchant de participer.

Je reconnais que cette décharge de responsabilité pourra être utilisée par les Organisateur de l'Activité et régira mes actions et responsabilités lors de ladite Activité. En contrepartie de ma participation, je m'engage en mon nom et celui de mes héritiers, proches, parents, successeurs, amis et ayants droit, à :

1. Libérer de toute responsabilité les Organisateur, ainsi que leurs dirigeants, organisateurs, employés, membres, bénévoles, représentants, sponsors et toutes autres personnes liées à l'Activité, y compris pour toute négligence entraînant décès, invalidité, blessures, dommages corporels, vol ou autres incidents pouvant survenir, y compris lors des trajets vers et depuis l'Activité.
2. Ne pas poursuivre juridiquement ou autrement les personnes ou entités mentionnées pour toute responsabilité ou réclamation découlant de ma participation à cette Activité, que ce soit en cas de négligence ou non.

Je reconnais que cette Activité peut tester fortement les limites physiques et mentales d'une personne et peut entraîner la mort, des blessures graves ou une invalidité. Les risques incluent, sans s'y limiter, ceux causés par le terrain, les sentiers, la montagne, la météo, le vent, la pluie, les installations, la température, les conditions météorologiques, l'état des participants, le matériel, les routes ouvertes à la circulation automobile, le manque d'hydratation et les actions d'autres personnes (participants, organisateurs, bénévoles, spectateurs).

PROTECTION DES DONNEES. Je comprends que des photos et vidéos peuvent être prises lors de cette activité. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi

fédérale sur la protection des données (LPD) en Suisse, j'autorise les Organismes à utiliser ces images à des fins légitimes liées à la promotion et à la communication de l'Activité. J'ai été informé(e) que je peux à tout moment exercer mes droits d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition en contactant les organisateurs.

Cette décharge de responsabilité doit être interprétée au sens large pour fournir une décharge et une renonciation dans les limites maximales permises par le droit en vigueur en Suisse.

Je certifie avoir lu ce document et comprendre pleinement son contenu. Je suis conscient qu'il s'agit d'une décharge de responsabilité et d'un contrat, que je signe de mon plein gré.

Je participe avec un esprit sportif et fair-play, respectant l'adversaire, les règles, les décisions des organisateurs, l'esprit de l'Activité, ainsi que la loyauté, la courtoisie et la maîtrise de soi. Dans le cadre de l'Activité, je m'engage à aider toute personne en ayant besoin.

Cette décharge de responsabilité est régie par le droit suisse. En cas de litige découlant de ou en relation avec cette décharge ou avec l'Activité, les tribunaux compétents de Genève auront juridiction exclusive.